



LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 194 du jeudi 10 juin 2021 / Prix : 250 F CFA

INDUSTRIE P.3

La PIA démarre ses activités

ENTREPRISE / AMINA TOGO SARL P.7

En grève !

COMMERCE P.3

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON ET LA FRAUDE

Tout sur la S.A.M

SPORT P.7

J.O Tokyo : Plus que 43 jours !

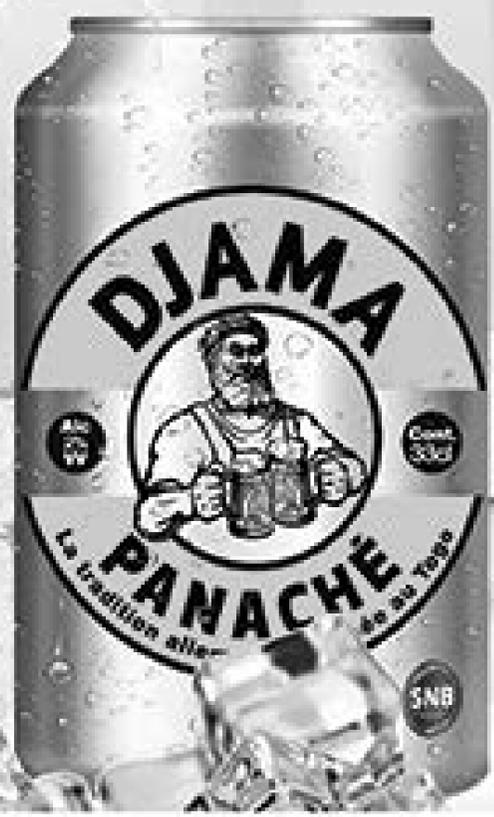
LE DECODEUR HD A 5000 F CFA INCROYABLE AVEC TOUTES LES FORMULES

ENSEMBLE CELEBRONS LE FOOT

EURO2020 CANAL+ DIFFUSEUR OFFICIEL

GOÛTEZ LA NOUVEAU LE

500 FCFA*



350 FCFA*

*Prix de vente maximum conseillé

AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE



LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON ET LA FRAUDE

Tout sur la S.A.M

Le contrôle démarre le 1er juillet prochain. En effet, la Solution Automatisée de Marquage (SAM) va permettre le suivi et la traçabilité à l'aide de timbres d'accise sécurisés pour lutter contre les pratiques illicites, les sous-déclarations des fabricants, la contrebande, les contrefaçons, et donc protéger les consommateurs et les industries légitimes. Sont concernées, l'eau, la bière, le vin, les jus de fruits, le vermouth, les boissons alcoolisées ou non-alcoolisées, le tabac. Qu'en est-il de la sécurité des produits ? Comment feront les commerçants pour être en règle au moment des contrôles ? Eléments de réponse.

Elom ATTISSOGBE

Protéger les producteurs honnêtes qui contribuent à la santé économique du Togo, lutter contre la concurrence déloyale, accroître le contrôle sur les importations, moderniser la collecte des informations fiscales pour un meilleur suivi,

protéger les consommateurs contre les produits illicites et potentiellement dangereux, identifier immédiatement et précisément les fraudeurs et les trafiquants, permettre la production de rapports précis sur la production et la consommation au Togo,



améliorer la collecte des taxes pour financer les projets de développement de l'Etat, etc. Tels sont les objectifs de la traçabilité sécurisée à travers la Solution Automatisée de Marquage.

Dans de nombreux pays, des

pratiques illicites provoquent un écart entre les taxes potentiellement dues et les montants perçus réellement.

Cela est mis en évidence au Togo par les analyses de l'Office togolais des recettes (OTR) et par des organismes

officiels tels que l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). L'OTR a décidé d'attaquer ce problème, en déployant une solution éprouvée, reconnue au niveau international, pour rendre au budget de l'Etat des financements essentiels à la qualité de vie des citoyens. L'analyse des flux commerciaux miroirs dévoilent des écarts élevés de valeur et de volume quant aux importations de cigarettes (environ 40%) et aux importations de bière (environ 85%). Ceci indique l'existence de commerce illicite, en particulier de la sous-déclaration, de la sous-évaluation et de la contrebande.

Analyse du problème

L'écart fiscal entre les seuls droits d'accises potentiels liés à la consommation de cigarettes et de bière par exemple et les droits d'accises effectivement collectés est estimé à 2,5 milliards FCFA pour les cigarettes et 3,5 milliards FCFA pour la bière.

En y ajoutant les pertes liées aux autres taxes sur ces produits (TVA, droits de douane et prélèvements rattachés), l'écart fiscal total est estimé à 14,7 milliards FCFA, soit 30,8% des recettes fiscales sur ces produits. Selon l'OTR et l'INSEED, l'application de la SAM pourrait faire croître les recettes pour le budget de l'Etat. Concrètement, il s'agit de marquer le paquet



de tabac ainsi que la bouteille de boisson d'un timbre fiscal sécurisé ou d'un code unique imprimé directement sur leur

emballage. Des technologies visibles et invisibles rendent ces marquages impossibles à copier ou falsifier. Grâce à

leur marquage, les produits concernés pourront être suivis tout au long de leur cycle de vie et remontés jusqu'à leur production. « De cette façon, le détournement de produit peut être facilement détecté », précisent l'OTR et l'INSEED.

Dans ce processus, le rôle du citoyen au magasin ou au marché, est de distinguer si un produit est légitime ou pas. « Vérifiez si l'étiquette ou le code imprimé sur le bouchon sont bien présents. Assurez-vous que l'étiquette change bien de couleur lorsqu'elle est inclinée, conformément à la description. Si vous ne voyez pas le bon timbre fiscal, s'il a été endommagé ou si le marquage n'est pas présent, évitez de

l'acheter », conseille l'OTR.

Lorsqu'ils sont stockés dans un entrepôt ou affichés dans des magasins ou marchés, les produits peuvent être inspectés par l'autorité compétente.

En utilisant un appareil spécifique, l'inspecteur vérifie si le marquage est authentique ou contrefait. Si un article est suspect, des enquêtes supplémentaires sont effectuées pour comprendre pourquoi des produits illicites sont distribués.

Quid de la sécurité des produits concernés ?

Les étiquettes de sécurité sont conçues pour une application automatique sur divers matériaux d'emballage et sur les lignes de production à très grande vitesse.

Ses technologies sont brevetées pour une authentification de pointe à plusieurs niveaux (technologies visibles, invisibles, forensiques). Des analyses forensiques sont faites pour soutenir les enquêtes et permettre les poursuites par les autorités compétentes.

Sur les étiquettes de sécurité,



la couleur de l'encre est variable selon l'angle visible à l'œil nu, avec un changement

sous un filtre polarisé. Les codes sont protégés par une technologie de sécurité graphique propriétaire.

Ces étiquettes disposent également d'une trame de sécurité ainsi qu'un marquage de chaque produit avec un code sérialisé unique et un niveau de sécurité unique comme pour les billets de banque protégeant la contrefaçon. Les fonctionnalités anti-manipulation empêchent toute tentative de fraude.

Selon nos informations, l'optimisation de l'impact

fiscal de la SAM sera atteinte avec l'utilisation de tous ses modules, y compris le contrôle exercé par les autorités dans la chaîne de distribution.

L'adoption de nouvelles technologies par l'OTR pour renforcer l'administration fiscale fera appel à l'adhésion de toutes les parties concernées et à un contrôle efficace sur le terrain.

Depuis 2010, les premières introductions réussies de Solution Automatisée de Marquage en Afrique ont eu lieu dans des pays comme

le Maroc, le Kenya, et plus récemment la Tanzanie et l'Ouganda.

Le Togo a pris les devants dans l'UEMOA et son cadre légal introduit la SAM au travers de la Loi de finances, gestion 2010, et la Loi relative au livre des procédures fiscales. Son introduction est l'une des actions du plan stratégique 2018-2022 de l'OTR pour mobiliser les recettes fiscales et douanières.

Nicolas EDORH

INDUSTRIE

La PIA démarre ses activités

Le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a inauguré dimanche dernier la Plateforme Industrielle d'Adeticopé, en présence des représentants de diverses institutions nationales et internationales, des acteurs du secteur privé et des autorités locales. Un parc industriel intégré et durable qui répond aux axes 1 et 2 du Plan National de Développement (PND) et à la feuille de route 2020-2025 du gouvernement.



Isidore AYEKO

PIA est une zone industrielle intégrée verticalement, axée sur la création de chaînes de valeur prospères pour l'industrie textile : de l'approvisionnement en matières premières à la transformation des ressources, en passant par la fabrication et l'exportation de produits finis. Par cette plateforme, le spécialiste panafricain d'écosystèmes industriels Arise IIP, porte les nouvelles ambitions du Togo, celles de devenir un pays émergent, avec une croissance forte et inclusive centrée sur l'industrialisation, la production locale et la compétitivité sur les marchés internationaux.

Fruit d'un partenariat public-privé, la PIA est alimentée à 90% par des énergies renouvelables et va favoriser la transformation locale des matières premières notamment agricoles destinées à l'exportation, comme le coton, la noix de cajou, le soja. Ce parc industriel intégré va booster l'intégration des

filères et accélérer l'émergence de nouvelles industries à fort potentiel, dans les domaines de l'agroalimentaire, du textile, de la volaille, de la pharmacie, des cosmétiques, de l'automobile et du recyclage et d'emballage. Le parc a la capacité d'accueillir 12 500 conteneurs, une plateforme de stockage du coton et d'autres matières premières agricoles, un terminal à camions et une zone de 200.000 m² dédiée aux autres activités logistiques.

Une main d'œuvre locale et qualifiée sera déployée à terme, pour le fonctionnement de cette zone intégrée industrielle. Ce qui nécessite la création de plus de 25000 emplois directs et indirects avec à la clé une montée en gamme de l'économie togolaise. « La PIA témoigne une fois de plus de l'engagement du Togo pour l'industrialisation. Malgré le contexte difficile lié à la pandémie, le projet a démarré dans les temps. Il a été livré rapidement et est désormais opérationnel. La plateforme

capitalisera sur les ressources naturelles abondantes de notre pays. Elle garantira que le Togo obtienne une meilleure part de la valeur ajoutée grâce au développement de l'industrie locale pour une croissance inclusive et créatrice d'emplois. Ce projet n'est qu'un exemple de ce qui peut être réalisé au Togo engagé dans une stratégie de développement solide, combinant politique publique, investissements privés et soutien des bailleurs internationaux » a affirmé, il y a quelques jours, Faure Gnassingbé, Président de la République Togolaise.

Cette zone économique spéciale va contribuer énormément à la croissance économique et ouvrir la voie à une meilleure protection sociale. « Avec cette plateforme industrielle et le partenariat stratégique avec le groupe Arise IIP, nous allons engager une mutation structurelle de notre économie, qui va nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière d'inclusion, de distribution équitable des bénéfices de la croissance et d'une meilleure protection sociale » a rappelé, Victoire

Tomégah-Dogbé, Premier Ministre.

Dans la dynamique de soutien à la croissance économique, ARISE IIP mobilise les investisseurs, crée un écosystème vertueux entre les entreprises, promeut les exportations de produits à forte valeur ajoutée et veille à ce que les activités de la structure industrielle soient durables, respectueuses de l'environnement et conformes à la vision de la promotion économie intégrée. « Le succès

sans avoir été préalablement transformée, et la valeur des exportations textiles du Togo sera multipliée par 12 d'ici 2025, pour atteindre un milliard de dollars. Dans le domaine industriel, 600 motos électriques seront produites quotidiennement sur le site de la PIA dès le second semestre 2022, et une usine de recyclage sera également installée » a indiqué, Gagan Gupta, PDG d'Arise IIP

Implantée sur une superficie de 400 hectares, la PIA a



de cette plateforme industrielle illustre un partenariat réussi avec la République Togolaise, laquelle a mis en place le cadre réglementaire nécessaire pour promouvoir l'industrialisation. Très peu de pays parviennent à transformer une vision en réalité, comme ici. Fin 2023, plus aucune balle de coton togolais ne sera exportée

nécessité un investissement de plus de 130 milliards FCFA (soit 200 millions d'euros), mobilisé à 35% par l'Etat et 65% par Arise IIP. Elle dispose aussi de sa propre usine de traitement de déchets, d'un commissariat de police, d'une caserne de sapeurs-pompiers et d'un guichet administratif unique.

ELEVAGE

La grippe aviaire de retour ?

L'influenza aviaire hautement pathogène (H5N1) communément connue sous le nom de grippe aviaire a-t-elle réapparue au Togo ? Les résultats des prélèvements des volailles, dans une ferme avicole de Djagblé-Klémé dans la préfecture du Zio, vont répondre, dans quelques jours à cette inquiétude.

Isidore AYEKO

Le 03 juin dernier, les responsables d'une ferme sise à Djagblé-Klémé, dans la préfecture de Zio ont alerté les acteurs compétents de la direction de l'Elevage suite au décès de plus de 500 poules. Une équipe conjointe de la direction de l'élevage, de la direction régionale de la santé Maritime et de la direction préfectorale de la santé Zio s'est rendue sur les lieux.

Le constat fait et des prélèvements effectués et envoyés au laboratoire de référence à Padoue en Italie pour

des analyses. Dans l'attente des résultats, les autorités préviennent. Il y a une forte suspicion de grippe aviaire dans la ferme. Des mesures conservatoires conformément au plan national de riposte contre la maladie, doivent être prises pour assainir la ferme.

Ainsi, dans un communiqué conjoint, les ministres la Santé de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins, de l'Environnement et des Ressources Forestières et celui de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement



Rural préconisent l'abattage, l'incinération et l'enfouissement des cadavres de volailles, la destruction des œufs, de la provende et du matériel d'élevage, la mise en quarantaine de l'exploitation avicole incriminée, la désinfection des poulaillers et des magasins de stockage, l'interdiction de mouvements des volailles, la fermeture des

marchés à volailles et des provenderies dans le canton de Djagblé pour une durée de 30 jours et la prise en charge médicale des personnes cibles ayant eu des contacts avec la ferme avicole.

Très contagieuse chez les oiseaux et les volailles, la grippe aviaire peut être très meurtrière. En 2016, lors

du premier cas détecté au Togo, un peu plus de 11 000 volailles ont été décimées avec pour conséquence la baisse de revenus des éleveurs. Déjà, en 2020, le Togo s'est doté d'un nouveau plan de lutte contre la grippe aviaire. Ledit plan prévoit, entre autres, le renforcement des contrôles de mesures de biosécurité dans les élevages avicoles dans l'ensemble des cinq régions économiques du pays.

Toujours dans la dynamique de la prévention, le gouvernement avait interdit, en novembre 2020, l'importation des volailles vivantes et de leurs produits dérivés, ainsi que des aliments pour volailles, en provenance de six pays européens confrontés à une épidémie de grippe aviaire.

EAU

N'est plus foreur qui veut !

Depuis quelques semaines, dans le souci de recadrer le secteur, le ministre de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise, Bolidja Tiem, dans un arrêté, rappelle quelques dispositions du Code de l'eau et insiste sur la réglementation en vigueur dans l'exercice de la profession de foreur.

Isidore AYEKO

La réalisation anarchique des forages cause des désagréments de santé publique et ne respecte pas les règles de protection de l'environnement. Un problème dans le système d'approvisionnement en eau potable et des risques liés à l'exploitation abusive de la nappe phréatique si la profession n'est pas réglementée. Le ministre de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise rappelle que toute activité de forage doit être précédée, impérativement, du respect de l'article 39 de la loi n° 2010-004 du 14 juin 2010, portant Code de l'Eau : « Le foreur professionnel, exerçant son activité à des fins

commerciales, devra disposer d'une licence de foreur. Il doit s'assurer que la personne pour laquelle il exécute un puits ou forage est en possession d'une autorisation de recherche et fournir à l'Etat un rapport détaillé de son activité de forage, ainsi que les échantillons des strates perforées, et toute information pertinente qui pourra être requise. La licence de foreur est assujettie au paiement d'une redevance ».

Le ministre Bolidja Tiem identifie plusieurs catégories de foreur. Plus précisément, six catégories. Catégorie A, l'artisan foreur (toute personne physique qui réalise



des forages de petit diamètre dont la profondeur ne dépasse pas de 50 mètres) ; Catégorie B, petite entreprise de forage (toute personne physique ou morale capable de forer jusqu'à 150 mètres de profondeur) ; Catégorie C, moyenne entreprise de forage premier niveau (toute personne physique ou morale capable de forer à des profondeurs pouvant atteindre 300 mètres) ; Catégorie D, moyenne entreprise 2^{ème} niveau (toute personne physique ou morale

capable de réaliser les forages pouvant atteindre 500 mètres de profondeur) ; Catégorie E, grande entreprise premier niveau (toute personne physique ou morale capable de réaliser les forages pouvant atteindre 700 mètres de profondeur) et la Catégorie F, la grande entreprise deuxième niveau (toute personne physique ou morale capable de forer à des profondeurs supérieures à 700 mètres). Outre la licence de foreur, ces différentes catégories

doivent disposer d'une carte professionnelle délivrée par le ministère de tutelle.

« L'exercice de l'activité de foreur d'eau n'est autorisé qu'après obtention d'une carte professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'Eau, selon la catégorie de l'entreprise et ce, après avis de la commission concernée par l'octroi de la carte professionnelle. La durée de validité de la carte professionnelle est fixée à deux ans renouvelables selon la même modalité et les mêmes conditions » renseigne, l'arrêté. Une période de grâce d'un an est accordée aux foreurs, afin de se conformer aux nouvelles dispositions, sous peine d'être sanctionnés.

Les foreurs sont tenus d'informer les autorités compétentes par courrier de la date du commencement et de la fin de tous travaux de forages qu'ils exécutent.

TRANSFERT D'ARGENT

SEMOA facilite les retraits T-Money et Flooz

Retirer de l'argent des comptes T-money ou Flooz en tout temps et en tout lieu est possible aujourd'hui, grâce à l'application Xpress Cash by SEMOA. L'information a été communiquée aux professionnels des médias le 03 juin 2021 à Lomé. C'était lors d'une conférence de presse animée par deux structures : SEMOA et ECOBANK.

Isidore AYEKO

Vous avez de l'argent sur votre compte T-money ou Flooz mais il n'y a pas une cabine de ces différents transferts monétaires là où vous vous trouvez. C'est simple ! Dès que vous trouvez un guichet automatique bancaire ou un point Xpress, votre problème est réglé. Vous pouvez retirer de l'argent.

Ceci grâce à l'application Xpress développée par la fintech togolaise SEMOA. Une nouvelle solution mobile Banking via WhatsApp. Une initiative conçue par SEMOA et développée sur la

plateforme d'Ecobank. Ladite plateforme permet de rendre disponible 24h/24, les services T-Money et Flooz aux utilisateurs du Mobile Money dans la zone UEMOA, partout où sont les guichets automatiques et les Points Xpress d'Ecobank. Une application très utile en cas de fermeture ou d'absence de kiosques Tmoney ou Flooz au Togo.

Cette solution financière et bancaire permet à tout détenteur de compte Flooz et T-money de retirer, sans carte bancaire, de l'argent de



l'un de ces comptes, à tous les distributeurs d'ECOBANK et dans les Points Xpress. Ce nouveau service mis à la disposition d'Ecobank est intégré à Dédé, l'assistante virtuelle de SEMOA, disponible sur WhatsApp.

Ladite solution WhatsApp Banking offre à l'utilisateur, un code de retrait. La procédure est simple : pour un retrait ou un envoi à une tierce personne qui encaissera, sans carte, sur un guichet automatique d'Ecobank ou dans un point Xpress de la banque, il revient à l'utilisateur d'enregistrer le numéro 99 05 05 05 sous

l'identité « Dédé Semoa » dans son répertoire téléphonique. Ensuite, envoyer « Xpress » au contact et suivez les instructions.

« Notre objectif est de permettre au plus grand nombre de pouvoir avoir accès à ces services financiers. Nous avons noté que WhatsApp est un canal bien souvent maîtrisé par des analphabètes qui vont l'utiliser souvent en mode vocal. Et nous sommes donc en train d'effectuer des travaux de recherche et de développement pour permettre dans un futur proche d'interagir avec des messages vocaux, mais en particulier en langues locales », a indiqué Edem Adjamgbo, CEO de SEMOA.

Pour Ecobank, chaque citoyen, quel que soit son niveau social, doit avoir accès à des services bancaires sécurisés. « En tant qu'acteurs majeurs du secteur privé du Togo, nous

mesurons l'importance de la collaboration entre les divers acteurs économiques de tous les secteurs pour offrir à nos compatriotes un accès facile aux services financiers où qu'ils se trouvent à tout moment. Cette collaboration dont la solution est axée sur notre application mobile, confirme notre ambition d'offrir des services sécurisés simples et significatifs à nos concitoyens à travers notre large réseau de 73 guichets automatiques », a déclaré Clément A. Husunu, directeur de la Banque des particuliers à Ecobank-Togo.

Le paiement de masse sur Mobile Money, (Semoa PRO), l'assistance en ligne via WhatsApp (WhatsApp Banking), l'agrégateur de services digitaux (Digital Corner) et le paiement Mobile Money en retail (Cashpay) sont les différents services proposés par SEMOA.

BOURSE

La BRVM capte 176 millions FCFA en 15 minutes

Les investisseurs sont très actifs sur le marché de la BRVM avec 176 millions FCFA échangés en quinze minutes de cotation hier mercredi. L'accent a été mis sur les valeurs SONATEL

(+0,04 % à 13 550 points) et BOLLORE CI (-4,76% à 1 700 points) qui captent respectivement 81 millions FCFA et 70 millions FCFA, précise Sika Finance. A titre d'information, CIE (+2,94

% à 1 750 points) a annoncé depuis peu ses résultats annuels 2020.

Notons par ailleurs les bonnes performances des titres SUCRIVOIRE (+7,11%

à 1 130 FCFA) et CFAO MOTORS CI (+6,82% à 705 FCFA), le premier de retour à la hausse et le second qui fait dans continuité. Il ressort de tout ce qui précède le repli du BRVM

Composite (-0,06% à 156,68 points) et la hausse BRVM 10 (+0,33 % à 130,99 points).

FRANCE

Avant la gifle donnée à Macron, son agresseur passait chez « Quotidien »

Damien T. et son comparse interpellé ont été interrogés par les équipes de TMC quelques minutes avant que le président de la République ne vienne leur serrer la main.

« On vient voir notre cher monsieur Macron... » Ce mardi 8 juin, quelques minutes avant la gifle reçue par le président de la République au cours d'un déplacement à Tain-L'Hermitage, les équipes de « Quotidien », l'émission de TMC, ont tourné une séquence qui interpelle forcément au vu des événements. Alors que le public commençait à se rassembler à proximité du lycée hôtelier où le chef de l'État poursuivait son « Tour de France des territoires », les journalistes ont interviewé plusieurs badauds. Certains venus encourager le président de la République dans ce qui ressemble de plus en plus à une campagne vers la réélection,

d'autres pour dire à l'intéressé tout le mal qu'ils pensaient du bilan du fondateur d'En Marche. Et au milieu de cette assistance, un groupe de trois hommes, barbus, la petite trentaine. Parmi eux, un t-shirt kaki et de longs cheveux noirs qui ont depuis fait le tour du monde, ceux de Damien T., l'homme qui sera filmé quelques instants plus tard en train d'asséner une claque sonore à Emmanuel Macron.

« On sait que vous allez déformer nos propos »

Sur les images de « Quotidien », ce n'est ni lui, ni le plus grand du groupe, Arthur C., également interpellé, qui prend la parole, mais le troisième larron. « Il y a des choses qu'on



devrait dire, mais qu'on ne peut pas dire malheureusement », lance-t-il, sans grande envie de répondre au journaliste. Et de citer parmi les problèmes du moment « le déclin de la France ». Puis après avoir simplement nié être des anarchistes, les deux compères qui finiront ensemble en garde à vue terminent en expliquant qu'ils ne font pas confiance à la presse, et que c'est pour

cela qu'ils refusent de parler. « On sait que vous allez déformer les propos qui vont être donnés dans cette émission », lâche simplement Arthur C., le futur agresseur d'Emmanuel Macron gardant de son côté le silence sur toute la séquence. Puis, quand « Quotidien » diffuse la suite des images tournées avant l'arrivée du chef de l'État, on découvre Damien T. très tranquille au côté de

quelques gilets jaunes qui lancent des slogans, laissant les gendarmes surveiller de près les plus agités des membres de l'assistance, le tout en s'approchant au maximum des barrières de sécurité. Et cela avant de finalement donner une gifle au président de la République, dès l'arrivée de celui-ci à proximité de la foule. Quelques secondes plus tard, les deux comparses seront interpellés. L'auteur du coup risque désormais trois ans de prison et 45.000 euros d'amende.

(Source : Huffington Post)

BURKINA FASO

La tragédie de Solhan « ne restera pas impunie »

Le chef du gouvernement burkinabè, Christophe Dabiré, s'est rendu lundi à Sebba où il a rencontré des rescapés et des proches des victimes des attaques jihadistes meurtrières survenues ces derniers jours. Il affirme que le Burkina Faso sera capable d'apporter « une réponse appropriée ».

Après les attaques qui ont fait 160 morts le week-end dernier dans le nord du Burkina Faso, le Premier ministre burkinabè Christophe Dabiré a promis, lundi 7 juin, que « cette incursion meurtrière (...) ne restera pas impunie ».

Il s'est exprimé à l'issue d'une rencontre avec les populations de Solhan, réfugiées à Sebba, le chef lieu de la province du Yagha, où il s'est rendu en hélicoptère avec cinq membres du gouvernement.

« L'espoir est permis parce que nous allons nous réorganiser pour pouvoir apporter la réponse appropriée à la situation », a-t-il poursuivi, avant de visiter le lieu de l'attaque. « Le lendemain de l'attaque, nous avons pris des dispositions sécuritaires et aujourd'hui cette partie du territoire est occupée par un certain nombre de forces qui sont en train de faire un ratissage », a ajouté

le Premier ministre. Dans la nuit de vendredi à samedi, des hommes armés, soupçonnés d'être des jihadistes, ont attaqué le village de Solhan, dans la province du Yagha (région du Sahel), tuant 132 personnes selon le gouvernement, tandis que des sources locales évoquent un bilan de 160 morts.

« Malencontreusement on a pu faire une addition des victimes de la commune de Yagha et de la commune de Markoye puisque dans la même nuit du 4 au 5 juin, des attaques ont également eu lieu dans la commune de Markoye (13 morts) et dans une autre localité (15 morts) », a indiqué le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Ousséni Tamboura, pour expliquer cette divergence.

« On a pu additionner les victimes de ces différentes communes (132+13+15) qui



font naturellement 160 morts », a-t-il relevé.

Une zone quasi désertée

Lundi, le gouverneur de la région du Sahel, le colonel Salfo Kaboré, a interdit « jusqu'à nouvel ordre » la circulation des engins à deux et trois roues dans cette zone.

Une mesure qui s'ajoute à un couvre-feu instauré dans ces zones de 19 h (locales et GMT) à 5 h, en vigueur depuis octobre 2019 et régulièrement prorogé depuis.

La province de Yagha est une zone d'action du Groupe de soutien à l'Islam et aux

musulmans (GSIM, affilié à Al-Qaïda) et de l'organisation État islamique. Rivaux, ils combattent pour le contrôle des territoires.

La zone était depuis plusieurs mois quasiment désertée par les forces de sécurité. Un détachement militaire est bien présent à Sebba, à une vingtaine de kilomètres de Solhan, mais n'est intervenu que plusieurs heures après l'attaque.

Les Forces de sécurité peinent à enrayer la spirale de violences jihadistes qui ont fait depuis 2015 plus de 1 400 morts et plus d'un million de déplacés.

Fin 2019, Ouagadougou a officialisé la mise en place de groupes locaux d'autodéfense, supplétifs civils de l'armée, les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP). C'est face au « sous-effectif » de l'armée que le président Roch Marc Christian Kaboré a « autorisé l'enrôlement » de VDP, selon le chercheur burkinabè Drissa Traoré.

Mais, comme au Mali voisin où l'État a officiellement soutenu plusieurs milices, l'essor de ce groupe paramilitaire a entraîné des représailles contre les civils, premières victimes du conflit sahélien. Ils sont visés par les VDP et/ou l'armée quand ils sont soupçonnés de soutenir les jihadistes, et par ces derniers quand ils sont accusés d'être proches des autorités.

Des militaires étrangers, français de l'opération Barkhane et tchadiens de la force régionale du G5 Sahel (Mauritanie, Tchad, Burkina, Mali et Niger), opèrent également dans le nord du Burkina où des opérations conjointes sont organisées.

(Source : France 24)

SPORT

J.O Tokyo : Plus que 43 jours !

Les Japonais sont désormais 50% à être en faveur de l'événement (contre 48 % qui y sont opposés), alors que la crise sanitaire locale diminue, selon un sondage publié lundi par le quotidien nippon Yomiuri. Selon le Comité International Olympique (CIO), les jeux tiennent et s'ouvrent officiellement le 23 juillet prochain.

Six nouvelles disciplines doivent faire leur entrée au programme des JO en 2021. Il s'agit du karaté, du surf, de l'escalade, du skateboard et du baseball-softball. Au total, 33 sports seront représentés dans

ces Jeux olympiques d'été. Voici la liste des disciplines recensées par les organisateurs : Sports Aquatiques (natation, plongeon, water-polo, natation artistique et nage marathon), tir à l'arc,



athlétisme, badminton, baseball/Softball, basketball, boxe, canoë, cyclisme, sports équestres, escrime, football, golf, gymnastique,

handball, hockey, judo, karaté, pentathlon moderne, aviron, rugby, voile, tir, skateboard, escalade sportive, surf, tennis de table, taekwondo, tennis, triathlon, volleyball, haltérophilie et la lutte.

Du côté du Togo, les préparatifs vont bon train.

Un chronogramme est établi par le Comité National Olympique du Togo (CNO-Togo) par rapport à la participation des athlètes

qualifiés à ces Jeux. De concert avec le Ministère des Sports et des Loisirs, l'institution olympique ne lésine pas sur les moyens pour assurer une belle image du Togo à Tokyo. Actuellement à l'extérieur, dans leurs centres respectifs, où ils sont en train d'affûter leurs armes, les athlètes togolais qualifiés à ces Jeux seront bientôt de retour au Togo et seront officiellement présentés au public sportif avant leur départ pour Tokyo.

HAAC

Ce qui va changer dans la loi organique

Institution de régulation des médias, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) connaîtra des réformes bientôt. Un avant-projet de loi a été examiné et adopté, à ce sujet, lors du conseil des ministres, tenu le jeudi 03 juin dernier à Lomé.

Isidore AYEKO

Sous la présidence de Faure Gnassingbé, président de la République Togolaise, le conseil des ministres du jeudi 03 juin 2021 a examiné et adopté un avant-projet de loi relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Le ministre de la Communication, des Médias et porte-parole du gouvernement, Pr. Akodah Ayewouadan a souligné que la HAAC est régie par une loi organique qui, depuis 2004 connaît des évolutions successives. L'actuel avant-projet est la quatrième modification de la loi organique de l'institution.

gouvernement s'adapte aux évolutions des médias et fait en sorte que les textes qui organisent ou régulent les médias soient à un niveau très élevé, en termes de la protection de la liberté d'expression. D'une manière spécifique, le gouvernement prend en considération le nouveau Code de la communication avec ses évolutions. Pour harmoniser les textes contenus dans ce nouveau Code, la loi organique adoptée propose des évolutions qui vont concerner, notamment la composition de la HAAC », a expliqué Pr. Akodah Ayewouadan.

Aujourd'hui, la HAAC est composée de neuf membres.



Et parmi ces neuf, deux sont issus de la corporation des journalistes. Ce nombre va être porté à quatre sur instruction du chef de l'Etat qui libère sur son quota un membre et un autre a été prélevé sur le quota de l'Assemblée nationale. Désormais, la liste de ces journalistes, candidats à la HAAC, sera déposée auprès de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) et c'est cette institution qui portera cette liste à l'Assemblée nationale. Une manière de remettre l'OTM qui est un premier niveau de traitement de litiges au centre de l'élection des membres de la HAAC.

La nouvelle loi organique amènera l'institution de régulation à se cantonner aux décisions administratives et les décisions définitives seront reversées à la justice ou aux juridictions. Les autres délits comme la diffamation, l'atteinte à la sûreté de l'Etat, etc., seront réservés aux juridictions, parce qu'il est clair qu'elles sont les lieux les mieux indiqués pour pouvoir débattre de ces délits.

« Ces différentes innovations permettront à la HAAC d'être à des standards très élevés dans son rôle de régulation et ainsi, notre pays pourra s'affirmer encore dans sa capacité à protéger la liberté d'expression », a conclu le porte-parole du gouvernement.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a pour missions de garantir et assurer la liberté et la protection de la presse et de tous moyens de

communication de masse dans le respect de la loi ; veiller au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication ; garantir l'utilisation équitable et appropriée des organismes publics de presse et de communication audiovisuelle par les Institutions de la République ; chacune en fonction de ses missions constitutionnelles et d'assurer le cas échéant les arbitrages nécessaires et garantir l'éveil juridique en période électorale.

ENTREPRISE / AMINA TOGO SARL

En grève !

Les employés de la société de fabrication de mèches, Amina, exaspérés par leurs conditions misérables de travail, annoncent une grève de 48 heures à partir de ce jeudi 10 juin. Un mouvement qui est reconductible jusqu'à la satisfaction des doléances.

La cessation de travail décidée par l'Union des Syndicats des Travailleurs de la Zone Franche d'Exportation (USYNTRAZOFE) est motivée par la « dégradation continue des conditions de travail et de vie du personnel ouvrier d'AMINA TOGO SARL et l'indifférence notoire de la direction face aux préoccupations exprimées

des travailleurs », précise le confrère Telegramme 228. Ainsi, le syndicat demande aux responsables de la société Amina Togo SARL de reconsidérer les mesures de licenciement prononcées à l'encontre de certains de leurs camarades, de cesser des notifications verbales et brusques de fins et de ruptures de contrat de travail en

violation des accords conclus entre la Direction du service et les représentants du personnel en 2013 et en 2016 et la réintégration des travailleurs touchés par cette situation.

Les revendications portent également sur la régularisation de la situation contractuelle des travailleurs, la collaboration de l'employeur et de ses préposés avec les nouveaux délégués du personnel et la cessation de toute entrave à la mission des délégués du personnel dans les différentes sections de l'entreprise constituant une violence morale à l'endroit des

délégués.

Enfin, ils exigent la révision des horaires d'entrée au service estimant que les nouveaux horaires d'entrée au service créent des insécurités sanitaires, des attroupements massifs aux portails de la société augmentant les risques de contamination au Covid-19 et le respect des dispositions fixant les modalités des heures supplémentaires (les travailleurs exécutent des heures supplémentaires illimitées, obligatoires et mal rémunérées).

LA NOUVELLE TRIBUNE

Récupéré No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjole - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO
Isidore AYEKO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
1000 exemplaires



CORIS BANK INTERNATIONAL BARAKA, LA SOLUTION ALTERNATIVE POUR TOUS VOS DEPÔTS ET FINANCEMENTS.

CBI BARAKA : Boulevard Eyadema, carrefour 3K • Email : corisbank-tg@coris-bank.com • Tél : 22 20 82 82

Solution de Financement Islamique
www.corisbankbaraka.com

